

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative au plan "Good Move" dans le quartier Moortebeek.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Nous avons appris via la presse que la Commune a l'intention de lancer un nouveau « Good Move », cette fois dans le quartier Moortebeek. Le projet consiste à changer le sens de la circulation sur le boulevard Shakespeare, de fermer la partie est du boulevard et de laisser l'accès accessible uniquement aux riverains du quartier. Des caméras seront installées pour surveiller les entrées et sorties et pénaliser s'il le faut. Le Collège défend ce projet expliquant que ce quartier subit un trafic de transit, de la part des automobilistes qui souhaiteraient rejoindre la chaussée de Ninove et le Westland Shopping.

J'ai deux questions à vous poser avant d'aller plus loin:

1. Que dit explicitement le rapport qui a été fait pour établir le diagnostic? Comment a-t-il été conçu? Pouvez-vous argumenter, préciser le problème que vous pointez?
2. Comment a été effectuée la concertation avec les habitants pour définir ce plan? Combien de réunions ont eu lieu? Combien de personnes présentes? Peut-on retrouver les PV de ces réunions?